

Sujet : [INTERNET] Carrière des Vaux, commune de Hénansal: enquête publique

De : f

Date : 28/11/2019 01:18

Pour : "pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr" <pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr>

Novembre 28, 2019

à : Madame Marie-Frane Granville,

Madame,

J'ai lu les documents accessibles au public concernant l'extension de la carrière de Les Vaux à Hénansal.

En tant que résident du hameau des Vaux, je crains vraiment que l'agrandissement envisagé de la carrière ne nuise à la vie quotidienne des habitants de la région et notamment du périmètre de 300 m qui est suggéré l'essentiel de l'impact de cette immense extension. Je crois que la perturbation sera énorme. L'augmentation proposée des activités de la carrière entraînera un bruit supplémentaire et continu, de nouvelles explosions pour accéder aux pierres et au gravier afin de répondre à la nouvelle demande, ainsi que la saleté et la poussière supplémentaires résultant du dynamitage et du traitement de ce gravier. De plus, il existe une menace inconnue pour l'environnement et une pollution sonore causée par la nouvelle activité de recyclage des déchets et des détritiques du chantier.

La destruction de la flore et de la faune qui sera causée par l'extension prévue doit être regrettée et non tolérée, mais comme l'indiquent les documents d'enquête, la faune vivant dans la région n'étant pas une espèce protégée, les propriétaires de carrière ne semblent pas s'en soucier. A propos de cette étape rétrograde à ces créatures ou l'environnement.

Toutefois, ce qui me préoccupe le plus, c'est que je comprends que le nombre de camions qui se rendent dans la carrière chaque jour est susceptible de passer de 30 à environ 58, doublant ainsi l'impact actuel. Les camions qui se rendent actuellement dans la carrière vont trop vite sur la route Henansal-Henanbihan, ignorant la présence de résidents qui l'utilisent régulièrement, de leurs enfants, de leurs chevaux et des animaux domestiques qui se détachent souvent sur cette portion de chaussée. Malgré le fait que le document d'enquête l'ignore complètement, les gîtes et les hébergements de vacances situés le long de cette route avec des touristes étrangers ignorant totalement les dangers de ces camions circulant à grande vitesse le long d'une route de campagne. Et cette situation ne fera qu'empirer avec l'augmentation proposée du nombre de camions utilisant la carrière.

C'est pourquoi, pour cette raison, je lance l'appel suivant aux responsables de l'administration de cette enquête publique et aux responsables de la planification et de la gestion de l'agrandissement proposé, afin d'envisager d'apporter les modifications suivantes le long des itinéraires que les camions de carrière prendent. Ainsi, le cas échéant, sur les routes nouvelles et existantes, les camions emprunteront pour:

1. Fournir des panneaux de limitation de vitesse clairs et évidents en insistant sur une limite de 50 kmh. En effet, près de la carrière elle-même, la limite de vitesse pourrait être réduite à 30 kmh.

2. Installez un ou plusieurs radars sur ces tronçons de route pour appliquer les limitations de vitesse afin de protéger les résidents qui seront affectés par la vitesse excessive des camions de poids lourds.

3. Avertissez clairement et clairement des virages dangereux lorsque vous vous approchez de la carrière dans les deux sens, à destination et en provenance de Henansal / Henanbihan, et en particulier au croisement avec la voie latérale nommée Route de la Cotière, qui est particulièrement dangereuse.

Je crois que quelles que soient les objections ou les plaintes que vous recevez concernant ce nouveau développement à la carrière Les Vaux, les plans iront quand même parce que les propriétaires de carrière sont déterminés à se développer et à en accroître la valeur.

Je vous demande sincèrement, responsable de cette enquête publique, d'examiner le contenu de cette lettre et j'espère y donner suite en insistant sur le fait que les mesures de sécurité routière décrites ci-dessus sont appliquées afin de protéger les résidents et les visiteurs des environs Carrière Les Vaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir accuser réception de cette lettre par le courrier électronique à :

Cordialement et respectueusement,

à Madame Marie-Frane Granville

Commissaire Enquêteur

La Prefecture des Cotes-d'Armor, Bureau de Developpement Durable